

Règlement de « La Maisonnaise »

Article 1. Organisateur

Le club « Association Sportive Amicale (ASA) de Maisons-Alfort – section athlétisme » organise en liaison avec la Mairie de Maisons-Alfort la 8^{ème} édition de «La Maisonnaise ».

Pour nous contacter :

- Par courrier : ASA athlétisme 25 bis avenue du Général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort
- Par mail : inscriptions@lamaisonnaise.com
- Par téléphone - secrétariat : 01 43 75 55 13

Article 2. Programme

Deux (2) « courses jeunes » (6-10ans et 11-14 ans) sont proposées ainsi que un 5 km, 10 km et semi-marathon. Parcours visibles sur le site internet dédié à l'adresse suivante : www.asa-athletisme.com onglet 'Maisonnaise ' en haut à droite.

Article 3. Participation aux courses

Les courses de 5 km, 10 km et semi-marathon sont ouvertes à toutes personnes licenciées (FFA, FSGT, UFOLEP, UNSS et UGSEL) ou étant en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an telles que fixées par la FFA pour la saison en cours.

Pour les 2 « courses jeunes », aucun certificat ne sera demandé pour les 6-10 ans. A contrario, pour la course 11-14 ans, un certificat ou d'une décharge signée un tuteur légal devra être fournit.

Article 4. Handisport

L'épreuve est ouverte aux handisports et un classement spécifique sera effectué. Pour les non-licenciés handisports, merci de vous manifester auprès de l'organisation (voir Article 1.) afin de valider le handicap pour être classer.

Article 5. Les modalités d'inscription

- QR Code dédié sur ce bulletin ainsi que sur l'affiche de l'évènement
- Sur le site <https://www.finishers.com/course/la-maisonnaise>
- Les inscriptions seront clôturées le samedi 21 octobre à 18h00.
- Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Pour les inscriptions de club ou entreprise de plus de 10 personnes, merci de nous contacter.

Article 6. Les frais d'inscription

Tarifs pour les inscriptions aux différentes courses, donnant droit à la participation dans les conditions de ce Règlement :

	Jusqu'au 20/9	Du 21/9 au 22/10
5 km	10 €	12 €
10 km	15 €	18 €
Semi-Marathon	20 €	25 €
Enfants	Gratuit	

Tarif pour le « Pack Maisonnaise » :

	Jusqu'au 30/9
Pack Maisonnaise	100 €

Incluant :

- L'Inscription à une des courses proposées (5 km ou 10 km ou 21,1 km)
- Jusqu'à 18 Séances de coaching sur 6 semaines créneaux à choisir par les propositions lundi midi, mardi soir, jeudi soir, vendredi midi, dimanche matin.
- Code promotionnel de 20 % à utiliser chez i-Run The House of Performance à Maisons-Alfort jusqu'à la date de la course.
- Des goodies (casquette ou sac) et des articles de nutrition.
- Droit d'entrée au club (45 €) gratuit pour toute inscription au Club ASA Athlétisme
- Un T-shirt d'entraînement

Article 7. Retrait des dossards

Il pourra se faire :

- I-Run, 32 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort jusqu'au samedi 21 octobre 2023 de 11h à 18h30 du lundi au samedi inclus.
Dossards disponibles en magasin à partir du 10 octobre et une fois votre inscription en ligne validée.
- Au Palais des sports (rue Herriot) le dimanche 22 octobre 2023 à partir de 7h30.

Article 8. Le parcours

Départ et arrivée pour toutes les courses avenue du Général Leclerc à proximité de la sortie du métro 'Maisons-Alfort stade'

Parcours disponible sur le site www.asa-athletisme.com onglet 'Maisonnaise' en haut à droite. Le 10km et semi-marathon sont mesurés officiellement et ont été mesurés par des professionnels ayant validé le parcours.

Le parcours est plat et roulant dans les rues de Maisons-Alfort. Le kilométrage est indiqué par des panneaux sur le parcours.

Un SAS préférentiel est organisé.

Des ravitaillements seront assurés sur le parcours des 10 km et semi-marathon, ainsi qu'à l'arrivée du 5 km, 10 km et semi-marathon.

Article 9. Sécurité

Le circuit sera balisé par des commissaires de course. La sécurité générale de la manifestation sera assurée par les organisateurs en liaison avec les services de police.

Article 10. Annulation courses et marche

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les circuits pour raison majeure, en cas de mauvais temps mettant en danger la sécurité des coureurs et organisateurs, ou pour des raisons de sécurité diverses. Dans ces cas, aucun remboursement des inscriptions ne sera effectué quel que soit le motif. Le cas échéant, l'organisation communiquera quant aux mesures prises.

Article 11. Non-participation

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à une épreuve sportive, dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

Dans le cas où une personne inscrite ne pourrait participer à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, alors il lui sera possible d'offrir son dossard à la personne de son choix si l'information est transmise et confirmée comme réceptionnée jusqu'au mercredi 18 octobre 2023 minuit.

Article 12. Accueil des coureurs

Le jour de l'événement, l'accueil des coureurs se fera au Palais des Sports par l'entrée située au 4 rue Edouard Herriot, à Maisons-Alfort. Ouverture à 8h00.

- La buvette ; une buvette légère sera assurée
- Une aire de jeux ; pour les enfants est prévue à l'intérieur du gymnase avec garderie pour les enfants (2 à 8 ans) des parents participants à la course.
- Une consigne ; pour y déposer vos sacs. Le dépôt et le retrait des sacs se font sur présentation du dossard. La responsabilité du comité d'organisation ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte ou de vol de sacs.
- Des vestiaires hommes et femmes avec douches sont disponibles au Palais des sports.
- Des WC hommes et femmes sont accessibles dans le Palais des Sports.

Article 13. Accompagnateurs

Aucun vélo ou autre véhicule n'est autorisé sur le parcours en dehors de ceux de l'organisation (ASA, services de la mairie et de la police).

Article 14. Ravitaillement

Un ravitaillement sera disponible sur le 10 km.

3 ravitaillements seront disponibles sur le semi-marathon (~9,5 km, ~11,5 km et ~19,5 km).

Le poste de ravitaillement est prévu au niveau de l'enseigne « La Belle Etoile » située au 1 avenue Gambetta à Maisons-Alfort ainsi qu'à l'arrivée.

Un second ravitaillement est prévu à l'arrivée des 5 km, 10 km et semi-marathon.

Les ravitaillements sont offerts aux coureurs inscrits.

Une buvette du club sera disponible au Palais des Sports toute la matinée du dimanche. Elle propose boissons chaudes et gâteaux. Cette buvette est payante.

Article 15. Service médical

Le service médical est assuré lors de la course par la Croix-Rouge. Des kinésithérapeutes et ostéopathes seront à la disposition des coureurs dans le gymnase du Palais des Sports après leur course.

Article 16. Chronométrage

Les épreuves du 5 km, 10 km, et semi-marathon sont chronométrées avec un système à puces avec relevé automatique. Ces puces sont fixées sur le dossard.

Les épreuves des courses enfants :

- Pour les éveils et poussins ; pas de classement
- Pour les benjamins et minimes : chronométrage sur la base des temps d'arrivée des coureurs relevés par les officiels à l'arrivée

Article 17. Classements

Sur toutes les courses, un pointage des dossards est réalisé à l'arrivée pour validation des temps et classements. Seuls les participants ayant franchi la ligne d'arrivée seront classés.

Article 18. Résultats

Le classement est affiché le jour de la course dans le Palais des Sports et sur le site internet de La Maisonnaise. Il sera établi par ordre d'arrivée et par catégorie.

Les personnes arrivant sans dossard ne seront pas classées.

Aucun diplôme de participation ne sera délivré.

Article 19. Récompenses

Sont récompensés les arrivants classés :

	6-14 ans	5 km	10 km	Semi-marathon
Arrivants	Médailles pour tous les arrivant(e)s			
Hommes		1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}	5 premiers
Femmes		1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}	5 premières
Cadet			1 ^{er}	1 ^{er}
Cadette			1 ^{ère}	1 ^{ère}
Junior H			1 ^{er}	1 ^{er}
Junior F			1 ^{ère}	1 ^{ère}
Espoir H			1 ^{er}	1 ^{er}
Espoir F			1 ^{ère}	1 ^{ère}
Senior H			1 ^{er}	1 ^{er}
Senior F			1 ^{ère}	1 ^{ère}
Master 0 H			1 ^{er}	1 ^{er}
Master 0 F			1 ^{ère}	1 ^{ère}
Master 1 (40 à 44 ans inclus)			1 ^{er} 1 ^{ère}	1 ^{er} 1 ^{ère}
Master 2 (45 à 49 ans inclus)			1 ^{er} 1 ^{ère}	1 ^{er} 1 ^{ère}
Master 3 (50 à 54 ans inclus)			1 ^{er} 1 ^{ère}	1 ^{er} 1 ^{ère}
Master 4 (55 à 59 ans inclus)			1 ^{er} 1 ^{ère}	1 ^{er} 1 ^{ère}
Master 5 (60 à 64 ans inclus)			1 ^{er} 1 ^{ère}	1 ^{er} 1 ^{ère}
> 65 ans (né en 1958 et avant)			1 ^{er} 1 ^{ère}	1 ^{er} 1 ^{ère}
Le ou la plus âgé(e)*			1 ^{er}	1 ^{er}
Dernier*		Dernier	Dernier	dernier

* Hommes et femmes confondus

Article 20. Assurances

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (AIAC).

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants doivent s'assurer personnellement :

- Vous êtes coureur/coureuse licencié(e) à la FFA, vous devez noter impérativement votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription, et présenter votre licence au moment du retrait du dossard.
- Vous êtes coureur/coureuse non licencié (e), dans ce cas vous devez avoir en votre possession un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » datant de moins d'un an.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol sur les lieux de la Maisonnaise et notamment dans les vestiaires. Les blessures, accidents, voire décès lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de l'organisation ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Les coureurs non licenciés participent sous leur entière responsabilité avec renonciation à tout recours contre l'organisation.

Article 21. Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse, et si possible votre numéro de dossard.

Article 22. Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de La Maisonnaise ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises à l'occasion de ma participation à La Maisonnaise sans contrepartie financière sur tous supports y compris les documents promotionnels ou publications dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 23. Acceptation du règlement

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.